



Département  
des Landes

Direction de l'Éducation,  
de la Jeunesse et des Sports

Jeunesse et sports



# AIDE DÉPARTEMENTALE POUR LA MUTUELLE ÉTUDIANTE

Le Pack XL Jeunes propose un dispositif «**Aide à la mutuelle étudiante**». Il s'adresse aux étudiants boursiers ne bénéficiant pas par ailleurs d'une couverture santé complémentaire (CMU-C, ACS, mutuelle parentale ou autre) afin de souscrire une complémentaire santé.

**Ce dispositif départemental «aide à la mutuelle étudiante» consiste en une prise en charge totale jusqu'à 100 € des mutuelles souscrites par les étudiants boursiers disposant d'une domiciliation parentale ou personnelle dans les Landes.**

*Pour bénéficier de l'aide départementale pour la mutuelle étudiante, vous devez :*

- › Être âgé de moins de 31 ans au 1er octobre de l'année universitaire concernée ;
- › Avoir votre domicile ou le domicile parental situé dans les Landes ;
- › Être boursier ;
- › Ne pas être bénéficiaire d'une couverture santé complémentaire par l'intermédiaire d'une mutuelle parentale ;
- › Ne pas être bénéficiaire de l'Aide à la Complémentaire Santé ou de la Couverture Médicale Universelle – Complémentaire.

## PIÈCES À FOURNIR

- › RIB
- › Photocopie recto-verso de la notification définitive d'attribution de bourse pour l'année universitaire concernée
- › Attestation signée par l'organisme auprès duquel le contrat de mutuelle étudiante complémentaire a été souscrit
- › Attestation sur l'honneur de non-perception de la CMU-C ou de l'ACS

Hôtel du Département  
23 rue Victor-Hugo  
40025 Mont-de-Marsan cedex  
Tél. : 05 58 05 41 99  
Fax : 05 58 05 41 02  
Mél. : Etudes-mutuelle@landes.fr

[landes.fr](http://landes.fr)

## Comment savoir si je suis éligible à l'ACS ou la CMU-C ?

Au titre du régime général de la sécurité sociale :

Vous êtes éligible à ces dispositifs, si vous êtes âgé(e) de moins de 25 ans et dans l'une des situations suivantes :

- › Être en rupture de lien familial ;
- › Être indépendant financièrement, géographiquement et fiscalement (ces conditions sont cumulatives) ;
- › Être bénéficiaire d'une aide d'urgence annuelle versée par le CROUS (FNAU) ;
- › Être chargé de famille.

Le cas échéant, vous pouvez consulter les plafonds de ressources correspondants, utiliser le simulateur pour estimer vos droits à la CMUC ou l'ACS et éditer le formulaire de demande de CMUC / ACS sur [ameli.fr](http://ameli.fr) ou en contactant la Caisse Primaire d'Assurance Maladie.

Pour les ressortissants Mutualité Sociale Agricole, vous trouverez les informations sur [msa.fr](http://msa.fr) ou en contactant la MSA Sud Aquitaine.

NOM de l'étudiant(e) : .....

PRÉNOM de l'étudiant(e) : .....

Date de naissance : .....

Adresse :

.....

.....

.....

Code Postal : ..... Commune : .....

Téléphone : ..... Mail : .....

### Domicile parental si l'étudiant(e) ne réside pas dans les Landes

NOM : .....

PRÉNOM : .....

Adresse :

.....

.....

.....

Code Postal : ..... Commune : .....

Téléphone : ..... Mail : .....

### Etablissement fréquenté :

.....

.....

.....

MUTUELLE souscrite : .....

MONTANT ANNUEL DU CONTRAT : .....

## »» Déclaration à faire par le demandeur

Je certifie exacts les renseignements portés ci-dessus

A ....., le .....

Signature